

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) DE ROISSY PAYS DE FRANCE

Objet et dates de l'enquête

Par arrêté n° 19.26 du 30 août 2019, le Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale de Roissy Pays de France, arrêté par délibération du conseil communautaire le 28 mai 2019.

Le schéma de cohérence territoriale est un document d'urbanisme élaboré par la communauté d'agglomération Roissy Pays de France. Il vise à la mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale à l'échelle d'un bassin de vie.

L'enquête se déroulera du lundi 23 septembre 2019 à 09h00 au samedi 26 octobre 2019 à 12h00, soit 34 jours consécutifs.

Toute information peut être demandée auprès de la communauté d'agglomération au 01 74 25 71 12.

COMMISSION D'ENQUETE

Le président du tribunal administratif de Cergy Pontoise a désigné une commission d'enquête composée de :

- **Présidente** : Madame Dalila DA COSTA ALVES

- **Membres Titulaires** : Monsieur Gérard RADIGOIS et Madame Marie-Françoise SEVRAIN.

SIEGE ET LIEUX D'ENQUETE

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France situé au 6 bis Avenue Charles de Gaulle, 95700 Roissy-en-France.

Les mairies suivantes sont désignées comme lieux d'enquête, où le dossier d'enquête pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant toute la durée de l'enquête publique :

Arnouville : Mairie, 15-17 rue Robert Schuman, **Garges-lès-Gonesse** : Direction du développement, de l'aménagement et de l'habitat, Mairie, 8 place de l'Hôtel de Ville, **Gonesse** : Pôle administratif, Mairie, 3 place Charles de Gaulle, **Goussainville** : Mairie, Place de la Charmeuse, **Louvres** : Mairie, 84 rue de Paris, **Marly-la-Ville** : Mairie, 10 rue du Colonel Fabien, **Sarcelles** : Service "aménagement", 3 boulevard Albert Camus, étage 1, **Vémars** : Mairie, rue Léon Bouchard, **Villiers-le-Bel** : Mairie, 37 rue de la République, **Roissy-en-France** : Mairie, 40 avenue Charles-de-Gaulle, **Claye-Souilly** : Mairie, 1 allée André-Benoît, **Dammartin-en-Goële** : Mairie, 79 rue du Général-de-Gaulle, **Mitry-Mory** : Mairie, 11 rue Paul-Vaillant Couturier, **Othis** : Mairie, 4-6 rue Gérard de Nerval, **Villeparisis** : Mairie, 32 rue de Ruzé

PERMANENCES

Au moins un membre de la commission se tiendra à disposition du public lors des permanences suivantes qui se tiendront aux adresses mentionnées précédemment :

Communes du Val d'Oise (95)

Amouville	Mercredi 09/10/2019 : 15h00 – 18h00	Jeudi 17/10/2019 : 16h00 – 19h00
Garges-lès-Gonesse	Jeudi 17/10/2019 : 14h15 – 17h15	Mardi 01/10/2019 : 8h45 – 11h45
Gonesse	Mardi 01/10/2019 : 14h30 – 17h30	Lundi 21/10/2019 : 9h00 – 12h00
Goussainville	Samedi 28/09/2019 : 9h00 – 12h00	Mercredi 23/10/2019 : 14h30 – 17h30
Louvres	Jeudi 03/10/2019 : 17h00 – 20h00	Lundi 21/10/2019 : 14h00 – 17h00
Marly-la-Ville	Mardi 22/10/2019 : 15h00 – 18h00	
Sarcelles	Lundi 23/09/2019 : 9h00 – 12h00	Jeudi 24/10/2019 : 16h15 – 19h15
Vémars	Samedi 12 /10/2019 : 9h00 – 12h00	
Villiers-le-Bel	Samedi 28 /09/2019 : 9h00 – 12h00	Mercredi 16/10/2019 : 14h30 – 17h30
Roissy-en-France	Lundi 23 /09/2019 : 15h00 à 18h00	

Communes de Seine-et-Marne (77)

Claye-Souilly	Mercredi 25/09/2019 : 9h00 – 12h00	Vendredi 25/10/2019 14h00 – 17h00
Dammartin-en-Goële	Jeudi 24/10/2019 : 16h00 – 19h00	
Mitry-Mory	Lundi 30/09/2019 : 9h00 – 12h00	Vendredi 18/10/2019 : 14h00 – 17h00
Othis	Samedi 19/10/2019 : 9h00 – 12h00	
Villeparisis	Mardi 08/10/2019 : 14h30 – 17h30	Samedi 26/10/2019 : 8h45 – 11h45

CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier soumis à enquête publique et composé du projet de SCoT (composé des pièces suivantes : rapport de présentation, projet d'aménagement et de développement durables, document d'orientation et d'objectifs), du bilan de la concertation, des avis des personnes publiques associées et consultées, de l'évaluation environnementale du SCOT, de l'avis de l'Autorité environnementale et du mémoire en réponse de la communauté d'agglomération et d'un recueil des pièces administratives dans les lieux suivants :

- Sur support papier, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, au Siège de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et dans les mairies des communes de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France mentionnées précédemment, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public ;
- Sur support dématérialisé 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/scot-roissypaysdefrance>;
- Sur un poste informatique qui sera mis à disposition du public au siège de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public précités, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

RECUEIL DES OBSERVATIONS

Le public pourra formuler ses observations orales ou écrites pendant toute la durée de l'enquête publique des manières suivantes : sur les registres d'enquête dans les lieux d'enquête, par voie postale à l'adresse suivante : Madame la Présidente de la commission d'enquête, Enquête publique sur le projet de SCoT de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France 6bis avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy en France, par voie électronique sur le registre dématérialisé, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/scot-roissypaysdefrance>, lors des permanences auprès des membres de la commission d'enquête.

RAPPORT D'ENQUETE ET DECISION A L'ISSUE DE L'ENQUETE

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête publique seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de leur réception, au siège de la communauté d'agglomération et seront téléchargeables sur le site internet de la communauté d'agglomération à l'adresse suivante : <https://www.roissypaysdefrance.fr/Grands-projets/Amenagement/Schema-de-COherence-Territoriale-SCoT>. Après enquête publique, le conseil communautaire de Roissy Pays de France approuvera le projet de SCOT, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête.

**Le Président,
Patrick RENAUD**